

Pour diffusion immédiate

Vers la création d'un centre de diffusion culturelle à Verdun
L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN LANCE LE CONCOURS D'ARCHITECTURE

VERDUN, le 27 octobre 2011 – La Ville de Montréal - arrondissement de Verdun organise un concours d'architecture en deux étapes dans le but d'aménager un centre de diffusion culturelle dans l'édifice Guy-Gagnon situé au 5190, boulevard Lasalle (intersection Desmarchais) à Verdun. Cet ancien aréna sera réaménagé et agrandi pour accueillir, dans la partie communément appelée Studio B, un lieu de diffusion des arts de la scène et du cirque comprenant notamment une salle de spectacle dont la capacité variera entre 368 et 414 sièges de même qu'une salle d'exposition. L'autre portion, qui habite le Studio A présentement utilisé par l'école de Cirque de Verdun, sera également réaménagée.

« Le concours d'architecture constitue une étape de plus dans le processus nous menant à terme à la construction de ce lieu hautement attendu dont Verdun a grandement besoin soit une salle de spectacle respectant les normes professionnelles du milieu » a annoncé aujourd'hui le maire de l'arrondissement de Verdun, monsieur Claude Trudel.

Le concours d'architecture du Centre de diffusion culturelle / Édifice Guy-Gagnon s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir la qualité du milieu bâti conformément aux orientations de la Ville, tel que décrit dans le programme. Cette démarche se veut transparente, son règlement favorisant l'égalité et l'accessibilité. Dans le souci d'une oeuvre architecturale de qualité, transparence, matérialité et inventivité devront être au rendez-vous. Cette requalification du bâtiment exige un remodelage de l'enveloppe du bâtiment, en harmonie avec son site sur le bord du fleuve Saint-Laurent. Le projet vise la création dans ce secteur d'un Pôle des arts de la scène et du cirque.

Il s'agit d'un concours en deux étapes ayant pour objectif de choisir un projet distinctif et de retenir des services professionnels en architecture pour la conception du centre de diffusion culturelle et la surveillance des travaux au moment de la construction. Sur la base de critères préétablis, un jury formé de sept (7) membres sera appelé à recommander à la Ville de Montréal- arrondissement de Verdun, quatre (4) finalistes au terme de la première étape ainsi qu'un projet et une équipe lauréate au terme de l'étape 2.

Les documents du concours (règlement et programme sommaire) sont disponibles au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO). Pour les obtenir, vous pouvez communiquer avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, également en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Aux fins du concours d'architecture le coût du projet a été évalué à 11 473 758 \$ dans son ensemble dont une somme de 8 361 255 \$ pour le lieu de diffusion culturelle et de 3 112 503 \$ pour le réaménagement des locaux de l'École de cirque de Verdun. À ces montants s'ajoutent les coûts de l'aménagement paysager, du stationnement, des équipements scéniques et de l'oeuvre d'art estimés globalement à 3 964 002 \$. Le montage financier pour le projet de lieu de diffusion culturelle de l'arrondissement est

assuré. Quant au projet de l'École de cirque de Verdun les responsables sont en attente de réponse du ministère de la culture, des communications et de la condition féminine du Québec.

Rappelons que Verdun ne dispose d'aucune salle de spectacles professionnelle mais compte six lieux utilisés pour les représentations professionnelles des arts de la scène auxquelles les citoyens répondent en grand nombre.

- 30 -

Source : Arrondissement de Verdun

Pour renseignements :
Francine Morin
Responsable du protocole et des relations publiques
Arrondissement de Verdun
514 765-7282
francine.morin@verdun.ca
francinemorin@ville.montreal.qc.ca